

ACTUALITÉ

3 pages à suivre ✓



## Patrouilleurs océaniques : Naval Group signe le premier contrat

Le PHM (ex-avisos) Enseigne de Vaisseau Jacoubet © JEAN-CLAUDE BELLONNE

Le premier contrat du programme des patrouilleurs océaniques (PO) de la Marine nationale a été notifié le 23 octobre à Naval Group, a indiqué en fin de semaine dernière la Direction Générale de l'Armement (DGA). [Comme nous le révélions le 19 octobre](#), ce projet conduit sans appel d'offres, va également impliquer trois autres constructeurs français : CMN, Piriou et Socarenam.

Il est chapeauté par un accord signé par la DGA avec les quatre industriels concernés. Cet accord cadre, explique la DGA, porte sur « l'étude, le développement, la réalisation et le maintien en condition opérationnelle (MCO) initial des dix patrouilleurs aux chantiers Piriou, CMN et Socarenam, ainsi qu'à Naval Group en tant qu'architecte d'ensemble, chargé de la conception des navires ». Il en découlera plusieurs contrats, qui seront successivement attribués. « La stratégie d'acquisition retenue repose sur un accord cadre composé de plusieurs marchés subséquents. Considérant la nature des missions qui seront confiées aux PO, elle vise à tirer le meilleur parti des compétences industrielles nationales dans les domaines du développement, de la construction et des équipements navals. Le programme comprendra deux étapes : une phase de conception/développement, qui vient d'être lancée, puis une phase de production. Le premier marché, attribué à Naval Group, porte sur une analyse de la valeur ainsi que sur les activités de conception qui seront menées à coût objectif ».

La construction des premiers PO débutera en 2022 ou 2023, avec comme nouvel objectif de livrer les deux premières unités en 2025, à la fin de l'actuelle loi de programmation militaire (LPM). Avec donc un peu de retard par rapport aux objectifs initiaux puisque la tête de série devait, à l'origine, être réceptionnée en 2024 par la Marine nationale.

Les PO sont, pour mémoire, appelés à succéder aux neuf patrouilleurs de haute mer (ex-avisos) du type A69, dont il ne reste plus que six exemplaires opérationnels à Brest et Toulon (mis en service entre 1981 et 1984), ainsi qu'aux trois patrouilleurs de service public (PSP) du type OPV 54 datant de 1997 et basés à Cherbourg.



Le PSP Flamant (© MARINE NATIONALE)



Le PHM Commandant Bouan (© JEAN-CLAUDE BELLONNE)

Leur remplacement devaient initialement être conduit dans le cadre du défunt programme BATSIMAR (bâtiments de surveillance et d'intervention maritime), initié à la fin des années 2000 et qui visait à réaliser 18 nouvelles unités pour renouveler non seulement les patrouilleurs métropolitains, mais également ceux stationnés dans les territoires ultramarins. Un projet qui, faute de ressources budgétaires suffisantes, n'a pu être mené à bien.

Toutefois, en raison des ruptures temporaires de capacités survenues au fil des années avec le désarmement des vieux P400 hors d'âge stationnés dans la zone Antilles-Guyane, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à La Réunion, des programmes de remplacement dédiés ont pu être progressivement lancés à partir de 2015. Ce furent d'abord [les trois patrouilleurs Antilles-Guyane \(PAG\)](#), unités de 61 mètres et 750 tonnes de déplacement en charge construites par Socarenam et mises en service entre 2017 et 2019 à Dégrad-des-Cannes et Fort-de-France. Puis le programme [des six patrouilleurs d'outre-mer \(POM\)](#), notifié en décembre 2019 au même constructeur (avec toujours pour le design et la conception le concours du bureau d'architecture Mauric). Ces bâtiments de 80 mètres 1300 tpc, appelés à être basés par paire à Nouméa, Papeete et Port-des-Galets, doivent être livrés entre 2022 et 2025.



Le PAG La Résolue (© JEAN-CLAUDE BELLONNE)



Vue des futurs POM (© SOCARENAM / MAURIC)

Ils seront donc complétés par les dix PO, ce qui signifie, une fois n'est pas coutume, que la Marine nationale ne va pas perdre au change en volume suite à l'abandon de BATSIMAR et son remplacement par trois programmes distincts (PAG, POM et PO). La flotte française va même y gagner une passerelle, avec au final dix-neuf nouveaux patrouilleurs au lieu des dix-huit du précédent projet. Ce qui n'est pas un luxe compte tenu des enjeux actuels en matière de surveillance et de protection des espaces maritimes. On sera d'ailleurs encore très loin du niveau qui était celui de la marine en 2004, lorsqu'elle alignait neuf avisos et pas moins de dix-sept patrouilleurs hauturiers (10 P400, 3 PSP, l'Albatros, l'Arago, ainsi que les Grèbe et Sterne).

Concernant les futurs PO, qui devraient tous être livrés à l'horizon 2029, à raison de deux unités par an, ils reprendront les missions de leurs aînés : « Dans un contexte marqué par l'augmentation du trafic maritime et l'accroissement des menaces en mer, les patrouilleurs océaniques assureront les missions de soutien à la dissuasion, d'appréciation autonome de situation dans les zones de souveraineté ou d'intérêt, d'escorte d'unités précieuses ou vulnérables, d'évacuation de ressortissants, de souveraineté et de protection des intérêts nationaux dans les approches maritimes et d'action de l'État en mer », précise la DGA. Ces nouveaux patrouilleurs contribueront par exemple, comme les A69, au dispositif déployé pour assurer la sûreté des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) basés à l'Île Longue, face à Brest, pendant les départs et retours de patrouilles. Une fonction stratégique sur laquelle le ministère des Armées s'est appuyé pour justifier le fait de ne pas avoir lancé d'appel d'offres européen pour ce programme.

Les caractéristiques précises, comme le design des futurs PO, ne sont pas encore connus. Ils dépendront des études qui vont être menées par Naval Group et ses partenaires, en particulier CMN, pour répondre aux besoins de la Marine nationale et entrer dans l'épave budgétaire, comme d'habitude très contrainte, allouée à ce programme.

On sait cependant que ces patrouilleurs océaniques seront basés sur une plateforme d'environ 90 mètres et 2000 tpc, ce qui en fera des bâtiments plus gros que les PHM (80 mètres, 1300 tpc) et PSP (53 mètres, 390 tpc). Pour remplir leur mission de protection des SNLE et de surveillance des approches maritimes sous la surface de l'eau, ils seront dotés d'un sonar de coque, comme [le BlueWatcher de Thales équipant à titre expérimental la frégate Surcouf](#), du type

La Fayette. L'armement principal devrait être constitué d'un canon de 40mm RAPIDFire (Nexter/Thales) déjà retenu pour les quatre futurs bâtiments ravitailleurs de forces (BRF). Les PO seront équipés d'un radar de surveillance et d'un système électro-optique, et disposeront d'une plateforme et d'un hangar pour la mise en œuvre d'un hélicoptère des types Dauphin/Panther ou Guépard Marine (H160M), ou un drone aérien SDAM (VSR700). Leurs capacités d'intervention et de contrôle en mer seront importantes, y compris pour le déploiement de forces spéciales, avec la possibilité d'embarquer jusqu'à trois semi-rigides. Pour gérer les individus interpellés suite à des opérations de lutte contre les trafics illicites, ou l'accueil de migrants, les PO disposeront d'une salle de rétention. Ils pourront également embarquer au moins un conteneur de 20 pieds pouvant servir de module de mission. Capables d'atteindre une vitesse de l'ordre de 22 nœuds, avec une autonomie importante de 40 jours et une distance franchissable d'environ 5500 milles à vitesse économique (adaptée notamment aux déploiements réguliers que les A69 conduisent en Afrique de l'ouest), les futurs PO devront présenter un haut niveau de disponibilité. La marine souhaite en effet qu'ils soient opérationnels 300 jours par an, pour une présence à la mer d'au moins 140 jours, avec la possibilité d'atteindre les 220 jours.